

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 20 DECEMBRE 2023 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 20 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, M. GALABERT Vivian, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik, M. GEORGES Raymond.

Excusés :

Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline pouvoir à Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique.
M. ROULET Pascal pouvoir à Mme VILLA Pierrette.
Mme FERRAND Isabelle pouvoir à M. GALABERT Vivian.
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.
M. GABEN Stéphane pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.

Absents :

M. VALERO Jean-Michel.
Mme COTTET Aurélie.
M. MONTOY Alain.

Madame Brigitte TREY D'OUSTEAU a été désignée secrétaire de séance.

2023.57 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SALON POLAR'ENCONTRE 2024 (18^{ème} édition). BUDGET PREVISIONNEL.

VOTE : 26 Pour.

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

La 18^{ème} édition du Salon aura lieu les 23 & 24 mars 2024. Ces deux journées vont être précédées par des animations en amont dans notre commune et la ville d'Agen. Aussi, les rencontres scolaires se dérouleront sur les communes de Bon-Encontre, Boé, Agen, Foulayronnes. Cette manifestation culturelle fédèrera de nombreux acteurs et partenaires.

Le Comité de Pilotage du « Salon Polar'Encontre » met à l'honneur auteurs, romanciers, dessinateurs talentueux, scénaristes départementaux et régionaux de renommée et récipiendaires de prix qu'ils souhaitent faire découvrir.

Aussi, pour 2024, nous organisons la venue de quelques 24 auteurs/dessinateurs connus qui permettront à un large public notamment auprès des jeunes, de découvrir et d'apprécier à travers, débats, conférences, rencontres scolaires et exposition, la littérature policière.

Des animations sur le Salon sont programmées : débats participatifs (auteurs et dessinateurs), café Polar, interviews radio phonique ainsi que des animations pour la jeunesse (Escape Games, initiation à la création d'une Bande Dessinée, lectures). Notons aussi la présence de deux librairies indépendantes (« le gang de la clé à molette » à Marmande et « Dans ma librairie » à Agen).

En amont du Salon, avec nos partenaires et libraires ainsi que le concours de la Médiathèque de Bon Rencontre nous mettons en place : concours, apéro polar, thé littéraire, cercles de lecture et soirée ciné/débat.

Des établissements scolaires sur la commune ainsi que sur l'Agglomération d'Agen sont concernés notamment : écoles primaires de Bon-Encontre, Collège La Rocal, lycée Antoine Lomet et Lycée Jean Monnet de Foulayronnes, IME du vallon de Vérone, collèges Jasmin et Chaumié à AGEN, école primaire de Foulayronnes, dès le 22 mars 2024.

Les centres pénitentiaires d'Agen et la Centrale d'Eysses accueilleront également un auteur ou un dessinateur pour une conférence en milieu carcéral. L'ENAP d'Agen organisera une conférence au sein de ses locaux pour les élèves cadres et officiers.

Les associations Bon-Encontraises Musiquenvie, la troupe de Théâtre de la Dame blanche ouvriront l'évènement le 15 mars 2024 au centre culturel de DELBES dans le cadre de la traditionnelle soirée Polar'ADOS. L'association Images Nouvelles tiendra un stand au Salon pour immortaliser les moments forts afin d'en réaliser une exposition. L'association Lire et faire lire organisera des lectures pour le jeune public et la Maison des Jeunes proposera des jeux d'enquêtes.

Le Salon Polar Encontre ne faillit pas en qualité, convivialité et réputation. Cette 18^{ième} édition sera davantage ouverte à la jeunesse et pour se faire nous avons d'ores et déjà convié des auteurs et dessinateurs dont les ouvrages seraient susceptibles de les captiver. L'investissement de l'équipe de bénévoles souhaite que cette 18^{ième} édition se déroule dans les meilleures conditions.

Cet évènement culturel ne pourrait également se faire sans le concours financier du Conseil Régional, du Conseil Départemental et l'Agglomération d'Agen qui soutiennent le projet.

Vous trouverez en ANNEXE 6 le budget prévisionnel de l'édition 2024 qui atteint l'équilibre général à 32 469 €. Une participation communale est sollicitée à hauteur de 14 000 €.

II. Considérants et références juridiques :

Vu les régimes d'aides, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Agglomération d'Agen,

Considérant le succès des 17 éditions précédentes et l'intérêt certain pour les scolaires de l'agglomération d'Agen,

Afin de mener à bien l'organisation en 2024 de cette 18ième édition, la Commune sollicitera une aide dans le cadre du régime de soutien aux événements culturels auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Agglomération d'Agen.

Ainsi, je vous propose donc, Mes Chers Collègues,

- D'APPROUVER le BP 2024 du Salon Polar'Encontre tel que fourni en ANNEXE 6.
- DE SOLLICITER :
 - Une subvention à hauteur de 3 000 € auprès du Président du Conseil Régional.
 - Une subvention à hauteur de 4 000 € auprès de la Présidente du Conseil Départemental.
 - une subvention à hauteur de 2 000 € auprès du Président de l'Agglomération d'Agen.

Je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

APPROUVE : le Budget Primitif 2024 du Salon Polar'Encontre tel que fourni.

DECIDE de solliciter :

- Une subvention à hauteur de 3 000 € auprès du Président du Conseil Régional.
- Une subvention à hauteur de 4 000 € auprès de la Présidente du Conseil Départemental.
- une subvention à hauteur de 3 000 € auprès du Président de l'Agglomération d'Agen.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 28 décembre 2023

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,
Laurence LAMY

La secrétaire de séance,
Brigitte TREY D'OUSTEAU



Brigitte Trey d'Ousteau

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20231220-202357-DE
Date de télétransmission : 28/12/2023
Date de réception préfecture : 28/12/2023